

Informations spécifiques pour le collège

I. Rentrée des classes et résultats aux examens:

Comme les années précédentes, nous maintenons une rentrée échelonnée :

Elèves de 6^{ème} : Rentrée le Mardi 1^{er} septembre à 8h05 et jusqu'à 16h50.
Journée d'intégration avec le Professeur Principal et son équipe.
Repas offert pour les élèves de 6^{ème} (pris en charge par l'établissement)

Elèves de 5^{ème} : Rentrée le Mardi 1^{er} septembre à 14h05.

Elèves de 4^{ème}/3^{ème} : Rentrée le Mercredi 2 septembre à 8h05.

Les parents d'élèves ne pourront pas accéder à la cour au regard des mesures sanitaires en vigueur.

Dès le mardi 1^{er} septembre, les élèves partent soit avec leurs parents, soit attendent dans l'établissement le départ des cars (ils seront accompagnés jusqu'à l'arrêt le premier jour).

Les diverses actions de la communauté éducative seront poursuivies et tournées au service des jeunes afin qu'ils puissent, par étape, élaborer leur projet personnel grâce à des parcours scolaires différenciés.

Que soient félicités les élèves et l'équipe pédagogique pour les excellents résultats obtenus aux différents examens à la session de juin 2020 :

Brevet des Collèges (série générale) :
111 admis sur 120 candidats soit 92,5 % de réussite
(dont 93 avec mentions 31 « très bien », 34 « bien » et 28 « assez bien »)

Pour tout renseignement que vous jugerez utile, je reste bien sûr à votre disposition, soit par téléphone, soit en prenant rendez-vous.

II. Quelques points, quelques informations concernant l'année 2020/2021 :

1/ Structures pédagogiques :

1.1) Les professeurs principaux :

6 ^{ème} A : Mme Lacroix	5 ^{ème} A : Mme Armand	4 ^{ème} A : Mme Garde	3 ^{ème} A : Mme Genest
6 ^{ème} B : Mme Orand	5 ^{ème} B : Mme Berréhouc	4 ^{ème} B : Mme Rignol	3 ^{ème} B : Mme Chambert
6 ^{ème} C : M. Pouchoulin	5 ^{ème} C : M. Piccoli	4 ^{ème} C : Mme Chaze	3 ^{ème} C : Mme Muschler
6 ^{ème} D : M. Clerc	5 ^{ème} D : Mme Acevedo	4 ^{ème} D : Mme Dégaches	3 ^{ème} D : Mme Chapuis

Les horaires : cours sur 4 jours en 6^{ème} uniquement, mercredi matin en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Les élèves auront des cours de 50 minutes ce qui permettra de dégager une séquence de 30 minutes de travail personnel encadré par un enseignant.

- Le matin : 8h05 ⇒ 12h15 (4 séquences cours et 1 séquence de travail personnel de 30 min)
- L'après-midi : 13h15
ou selon les classes ↗ 16h50' (3 ou 4 séquences)
↖ (transport à partir de 16h55 pour toutes les classes)
14h05
- Etude du soir : 17h05 ⇒ 18h05

1.2) Latin :

Tout élève qui choisit le Latin en 5^{ème} a l'obligation de garder cette langue jusqu'à la fin de la 3^{ème} (excepté circonstance exceptionnelle).

1.3) Les activités de l'association sportive :

Les activités de l'association sportive ont lieu le plus souvent le mercredi après-midi selon un horaire et un calendrier affichés par l'équipe des Professeurs chargés de l'encadrement : Mmes Berréhouc, Kosieniak et M. Crespy. Ce calendrier des activités proposées sera mis en ligne prochainement par l'équipe des professeurs d'EPS sur le site internet de l'établissement. Merci de rendre le bulletin rapidement.

1.4) Les activités entre 13h15 et 14h05 :

Ces activités débuteront à compter de fin septembre.

Les élèves peuvent :

- se documenter ou lire au CDI avec Mme Orand,
- travailler en salle multimédia avec M. Joubert,
- une chorale sera proposée aux élèves une fois par semaine.

1.5) Les classes à horaires aménagés (CHA) :

Les classes à horaires aménagés sont reconduites à tous les niveaux. Elles permettront à bon nombres d'élèves de pratiquer les activités Comédie Musicale, Danse, Cyclisme (VTT), Tennis, Informatique, Cuisine, tous les mardis après-midi de 14h55 à 16h50 pour les 6^{ème}/5^{ème} et les activités Informatique, Comédie musicale, Cuisine, Cyclisme (VTT), tous les jeudis de 14h55 à 16h50 pour les 4^{ème}/3^{ème}.

Ce choix de pratique exclusive avec certaines associations nécessitent un rapprochement ainsi qu'un engagement financier directement avec les responsables du club concerné (Tennis).

2/ Informations pratiques :

2.1) La pratique de l'E.P.S. :

La pratique de l'E.P.S. nécessite une tenue appropriée. Les jeunes disposant de temps et locaux pour se changer, il est **indispensable** que cette tenue soit différente de celle du jour.

Au regard des textes officiels, les inaptitudes à la pratique de l'E.P.S. doivent être justifiées par un certificat médical, **les parents ne sont pas autorisés à dispenser leur(s) enfant(s) des cours d'E.P.S.** C'est le Professeur d'E.P.S. qui décide et qui prévoit des aménagements possibles.

2.2) Le carnet de correspondance :

Dans Le carnet de correspondance de votre enfant, vous trouverez les informations principales (Equipe éducative et administrative, calendrier annuel, charte IPad, règlement intérieur de l'établissement, ...). Vous devrez compléter la page concernant les renseignements sur l'élève.

Les absences devront être justifiées par un motif valable et vrai et seront à signaler par les familles soit par téléphone soit par mail à l'adresse viescolaire@saintfrancoislesgoelands.com et régularisées par un billet d'absence papier dans le carnet de correspondance dès le retour de l'élève. En cas de non signalement, vous serez contacté par la vie scolaire par téléphone voire par mail.

Il est donc **fondamental** que vos coordonnées soient mises à jour (mail, numéro de téléphone).

Lorsque votre enfant aura une observation, un mail vous sera envoyé en fin de journée et cette observation sera visible dans Scolinfo. Il est indispensable de consulter régulièrement Scolinfo afin de prendre connaissance du suivi de votre enfant.

La partie correspondance établissement/famille se fera via la messagerie Scolinfo ou le carnet de correspondance. Les échanges doivent y être brefs.

2.3) Etude du soir :

Une étude surveillée est proposée tous les soirs de la semaine de 17h05 à 18h05. Pour ce faire, une circulaire d'information sera transmise à votre enfant dès les premiers jours de classe, une fois son emploi du temps connu. Un coupon d'inscription sera à rendre à l'équipe de Vie Scolaire. Toute absence prévisible sera signalée au surveillant par écrit, soit par mail à l'adresse **viescolaire@saintfrancoislesgoelands.com** soit sur le carnet de correspondance.

L'étude du soir est un lieu de travail, et non pas une salle d'attente. Tout élève perturbateur pourra en être exclu temporairement ou définitivement.

2.4) Transport scolaire du conseil départemental :

a] Les cartes de transport sont envoyées à votre domicile avant la rentrée scolaire dans la mesure où les demandes ont été faites suffisamment tôt ou sont distribuées le jour de la rentrée selon votre département d'habitation.

b] Les élèves qui prennent un service de car pour se rendre à l'établissement et qui n'ont pas rempli de demande de subvention au titre des transports scolaires pour l'année 2020/2021, sont invités soit à s'inscrire via Internet (site de la région Auvergne Rhône Alpes) soit à retirer les imprimés au secrétariat au plus tard le jour de la rentrée.

c] Les entrées et sorties du Collège se font par le portail principal (face à l'avion). A la descente des cars et dès leur arrivée, les élèves doivent se rendre directement dans la cour du collège. A la fin des cours du soir, il est recommandé aux élèves d'attendre les cars dans l'enceinte de l'Ensemble Scolaire. Les cars stationneront Place de la Mairie pour récupérer les élèves, sous la vigilance de la Police Municipale.

- environ 17h05 pour Anneyron, Coinaud, Albon et Saint Vallier (transport Fayard),
- environ 17h20 pour Andancette et Andance (transport Courriers Rhodaniens).

Pour les parents venant chercher leur(s) enfant(s) en voiture, il serait bon de venir à 16h50 afin d'éviter des encombrements.

3/ **Les manuels scolaires :**

De plus en plus, les manuels scolaires deviennent numériques et sont stockés dans la tablette de votre enfant. Par conséquent, nous ne demandons plus de caution. Les familles qui avaient déjà versé une caution les années précédentes se la verront restituer au moment du départ de l'élève de l'établissement.

4/ **Bourses au collège :**

Si vos revenus de 2019 (avis d'imposition 2020), au regard de votre situation de famille ne dépassent pas un certain montant, vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège. Vous trouverez tous les renseignements ainsi qu'un simulateur pour estimer vos droits à l'adresse mail suivante :

education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college

Si vous estimez être concerné par cette demande, vous pouvez demander un dossier de demande de bourse au secrétariat dès la rentrée mais **surtout avant le 30 septembre.**

Par ailleurs, sachez que certaines familles (résidant dans la Drôme) peuvent bénéficier de bourses départementales versées par le Conseil Départemental de la Drôme. Ces demandes s'effectuent directement sur le site internet du département de la Drôme.

5/ **Les séjours ou sorties scolaires :**

Dans la mesure du possible, l'équipe éducative propose des sorties ou séjours pour chaque niveau de classe. Afin de ne pas déstabiliser le calendrier scolaire et les cours, une ou deux semaines seront réservées à ces projets. Cette année, il s'agira vraisemblablement de la semaine du 3 au 7 mai pour les classes de 4^{ème}/3^{ème} et fin juin pour les élèves de 6^{ème}. Il faut prévoir, selon les séjours, environ entre 100 et 400 € en comptant sur les subventions de l'APEL, de la Commune et du Conseil Départemental. Des paiements sur plusieurs mois seront mis en place par les organisateurs.

Pour les élèves de 6^{ème}, la facturation annuelle tiendra compte du versement de 360€ au titre du séjour scolaire et l'éventuel reliquat sera régularisé sur le mois de juin pour permettre la mensualisation du paiement.

6/ **Pour nous contacter :**

- Service Secrétariat : Myriam Morcillo, tous les jours de la semaine excepté le mercredi après-midi.
Mail : secretariat@saintfrancoislesgoelands.com
- Service Comptabilité : Stéphanie Kibritciyan, tous les jours de la semaine excepté le mercredi après-midi.
Mail : comptabilite@saintfrancoislesgoelands.com
- Service Education et Enseignement : le Cadre d'éducation (Mme Griot-Renard), les Professeurs ou les Professeurs Principaux par prise d'un rendez-vous via Ecole Directe. Pour rappel, le centre administratif ne gère pas les agendas des professeurs et du Cadre d'Education. La Vie scolaire est joignable à l'adresse mail : viescolaire@saintfrancoislesgoelands.com
- Le Chef d'établissement reçoit toute famille et tout élève qui le souhaite sur rendez-vous pris auprès du secrétariat. Mail : directeur@saintfrancoislesgoelands.com

7/ **Carte Top Dép'Art 2020/2021 à destination des élèves drômois :**

Les cartes Top Dép'Art seront distribuées aux élèves à la rentrée 2020/2021 par les établissements scolaires. Une fois en possession de la carte de votre enfant, vous pourrez créer un compte **à partir du 1er septembre 2020**, et activer sa carte dans la foulée. Les anciens élèves, déjà titulaires de leur carte, n'auront aucune démarche à effectuer, le basculement de leur inscription dans les niveaux supérieurs se faisant automatiquement. Par conséquent, il est demandé aux établissements de valider l'inscription des élèves dans la classe supérieure.

Pour les élèves de 6^{ème}, le collège recevra des cartes numérotées mises sous enveloppe, accompagnée d'un courrier de présentation des avantages Top Dép'Art et d'un flyer expliquant la procédure d'activation de la carte. A réception de cette carte, les familles auront à compléter leur inscription à partir de la plateforme Top Dép'Art hébergé sur le site du département de la Drôme (www.ladrome.fr). L'inscription finalisée, la carte sera automatiquement chargée sans nécessité de validation par l'établissement.

Pour les nouveaux élèves des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, inscrits dans l'établissement : à compter du 1 septembre, les élèves feront une demande de carte à partir de la plateforme Top Dép'Art hébergé sur le site du département de la Drôme (www.ladrome.fr). L'établissement devra ensuite valider leur inscription.

8/ Opération « un fruit à la récré » :

Cette année, nous reconduisons le projet en lien avec la communauté économique européenne et les producteurs locaux consistant à offrir **un fruit par jour** à chaque enfant de l'ensemble scolaire St François/Les Goélands. Nous ne bénéficions plus de l'aide financière de l'Europe, cette action vous coûtera **22€ par enfant pour l'année** et votre enfant aura un fruit à chaque récréation du matin. Cette action débutera le lundi 7 septembre, et sera portée sur votre facture annuelle le cas échéant selon les inscriptions faites sur les dossiers d'inscription ou de réinscription.

9/ Protection Secours Civique niveau 1 (PSC1) pour les élèves de 4^{ème} :

Cette aptitude est une composante du livret personnel de compétences du socle commun rédigé par l'Education Nationale et se révèle nécessaire par conséquent à l'obtention du nouveau diplôme national du brevet des collèges.

Le collège met en place une formation pour l'obtention de ce nouveau diplôme pour tous les élèves de 4^{ème}.

A l'issue de cette formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

1. Protéger la victime et les témoins.
2. Transmettre l'Alerte aux secours d'urgence adaptés.
3. Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

La formation nécessite 8h, par groupe de 10 élèves maximum. Une session se déroulera sur une journée complète. Le coût de cette formation est de 50 euros par élève et apparaîtra sur la facturation. Ce prix comprend l'achat et l'entretien du matériel, la cotisation UGSEL, la formation du formateur, l'intervention du formateur, le livret pédagogique remis en fin de session, le certificat de compétence.

10/ Calendrier du 1^{er} trimestre 2020/2021 :

- Réunion de rentrée concernant la partie pédagogique pour les parents des élèves de 6^{ème} : jeudi 3 Septembre à 18h. Présence obligatoire.
- Les photos de classe et portrait auront lieu le vendredi 4 Septembre.
- Temps fort du parrainage 6^e/3^e : lundi 28 Septembre (après-midi).
- Remise des DNB pour les lauréats 2019 : vendredi 9 Octobre à 18h15.
- Cross du collège : vendredi 16 octobre après-midi.
- Réunion de Parents de 3^{ème} pour l'orientation et le DNB : vendredi 27 Novembre à la salle polyvalente Jean Ferrat à 18h (présence fortement conseillée).
- Réunion Parents/Professeurs : à partir de 17h05
 - o pour les 6^{ème} : jeudi 19 Novembre (sous forme de permanence),
 - o pour les 5^{ème} : vendredi 27 Novembre (sous forme de permanence),
 - o pour les 4^{ème} : mardi 24 et jeudi 26 Novembre (sous forme de permanence),
 - o pour les 3^{ème} : lundi 16 et mardi 17 novembre (sous forme de permanence).
- Soirée Portes ouvertes : vendredi 20 novembre à partir de 17h30.
- Fin des notes du 1^{er} trimestre : vendredi 27 Novembre.
- Conseils de classe du 1^{er} trimestre : du 3 au 15 Décembre.
- Temps de réflexion, célébration de Noël : jeudi 17 décembre.
- Ciné Noël : jeudi 17 Décembre.
- Stage en entreprise pour les élèves de 3^{ème} du 30 Novembre au 4 Décembre.

Il me reste à souhaiter à chacun une excellente fin de vacances et une année scolaire particulièrement fructueuse.

Bien cordialement,

Le Chef d'établissement,
M. Alain ORGERIT.